



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

Paris, le - 9 DEC. 2013

Chère Madame la Présidente,

L'enseignement supérieur est porteur des plus hautes valeurs de la République : justice, laïcité, mixité, élévation des connaissances et apprentissage de la citoyenneté. Au-delà de la transmission des savoirs, il a vocation à développer le goût d'apprendre, la curiosité intellectuelle, la construction d'une pensée scientifique, la réflexion critique, ainsi que les compétences et l'intelligence qui permettront aux jeunes de notre pays de devenir des citoyens éclairés et de construire des parcours professionnels riches et durables. Tout au long de la vie, il est un atout pour l'emploi. Par son lien essentiel avec la recherche, il est aussi le lieu de construction de la connaissance, de la science, de l'innovation. Par son ouverture internationale, il doit être et rester un symbole de l'ouverture de la France, terre d'accueil et de rayonnement culturel, intellectuel et scientifique. En conjuguant ainsi les savoirs et les valeurs de notre pays, l'enseignement supérieur et la recherche contribueront à construire une société plus juste, plus dynamique et plus durable.

L'enseignement supérieur constitue ainsi l'un des leviers essentiels de la transformation de nos sociétés, permettant de susciter les mutations et d'accompagner les changements. Plus performant, notre système d'enseignement supérieur permettra d'améliorer l'état de notre économie nationale, son caractère innovant et sa compétitivité. Il représente donc un investissement prioritaire pour la Nation, dont les effets à moyen et long termes doivent bénéficier en même temps à la société tout entière et à chaque citoyen, et porteront simultanément sur l'économie, la société, l'environnement et la culture et garantiront la capacité d'agir des générations futures.

Plus que jamais, cette vision doit se traduire dans des priorités lisibles et claires de la Nation, tant dans les objectifs définis, les moyens mobilisés, la convergence des politiques que dans la cohérence de l'organisation des institutions et des acteurs dont la vocation est d'y contribuer.

Avec la mise en place des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, demandées par le Président de la République, présidées par le Prix Nobel Françoise Barré-Sinoussi et organisées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le gouvernement a restauré la confiance de la communauté universitaire et scientifique en permettant une large expression et un grand débat national. Le rapport de Vincent Berger en a traduit la richesse et a permis d'identifier les propositions de la communauté universitaire, dont le rapport de Jean-Yves Le Déaut a préparé la transcription législative et réglementaire.

.../...

Madame Sophie Béjean
Professeur à l'Université de Bourgogne
Laboratoire d'Economie et de Gestion (LEG)
Université de Bourgogne – Pôle d'Economie et de Gestion
2 boulevard Gabriel – BP 26611
21066 DIJON Cedex

Cette démarche de large concertation a abouti à l'adoption de la Loi du 22 juillet 2013, qui répond aux enjeux de réussite de tous les étudiants, donne une nouvelle ambition à la recherche face aux grands défis sociétaux et définit une gouvernance des universités conciliant efficacité et collégialité tout en s'inscrivant dans une politique de site qui assure la lisibilité et l'ouverture des universités et des communautés d'établissements à leurs écosystèmes. Une étape importante a ainsi été franchie.

Au-delà, la loi prévoit que soit élaborée puis révisée tous les 5 ans une Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES) qui s'inscrive dans les grandes orientations stratégiques de l'Etat. Dans le secteur auquel elle s'applique, la StraNES devra définir les objectifs nationaux engageant l'avenir à l'horizon des 10 prochaines années et présenter les moyens de les atteindre.

Jamais, jusqu'alors, n'a été élaboré au niveau national un document stratégique abordant le système d'enseignement supérieur comme un tout, au-delà des nombreuses frontières institutionnelles existantes. Pour la première fois, notre Nation définira ainsi ce qu'elle attend, à moyen et long termes, de son enseignement supérieur, ainsi que les grandes orientations et évolutions à prévoir pour atteindre ses objectifs. Ce document constituera, avec la Stratégie nationale de recherche élaborée dans le même temps, un Livre blanc qui sera présenté par le Gouvernement au Parlement et permettra de mobiliser notre pays tout entier autour de son système d'enseignement supérieur et de recherche.

La Loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche confie l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES) au Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, en concertation avec les partenaires culturels, sociaux et économiques, la communauté scientifique et d'enseignement supérieur, les ministères concernés et les collectivités territoriales.

Le gouvernement a décidé de lancer les travaux d'élaboration de la StraNES et de confier au MESR le soin de susciter une réflexion ouverte à la société civile, mobilisant des experts et de hautes personnalités de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour émettre des propositions, tant sur les grandes priorités nationales que sur les modalités et les moyens permettant de les mettre en œuvre.

Je vous demande d'initier cette démarche. Pour cela, un comité sera mis en place, que vous présiderez et dont Bertrand Monthubert rapportera les travaux. Ce comité travaillera en totale indépendance, avec l'appui des services du MESR.

Les propositions de ce Comité seront ensuite soumises à la concertation, selon les modalités prévues par la Loi.

Vos travaux permettront d'émettre des propositions pour définir les grandes priorités stratégiques de la Nation et devront identifier les évolutions, les objectifs et les moyens permettant de les mettre en œuvre. Je souhaite notamment que vous vous attachiez à l'examen des principaux défis suivants.

1. L'ouverture au plus grand nombre et une préparation au monde de demain

Accroître l'accès à l'enseignement supérieur reste dans notre pays un enjeu de développement social, culturel, économique et environnemental. Comment permettre à un plus grand nombre de personnes vivant en France de poursuivre des études supérieures, en formation initiale et tout au long de la vie ? Quels processus d'orientation afin d'atteindre ces objectifs ? Quels objectifs par type et par grand champ de formation ? Quelle articulation des formations entre elles, comment éviter les concurrences et favoriser les complémentarités ? Quelles évolutions du système pour former la jeunesse aux enjeux d'un monde évolutif et ouvert ?

.../...

2. La réussite pour tous

Alors que l'égalité des chances et la réussite de tous sont des objectifs unanimement partagés, le défi est aujourd'hui de formaliser ces grandes ambitions en objectifs, actions, moyens. Au-delà des dispositions prévues par la Loi de 2013, comment réduire les inégalités dans un système qui tend à les amplifier? Quelles aides apporter aux étudiants dans leurs conditions de vie et d'études pour assurer leur réussite, quelle que soit leur origine sociale ou géographique? Comment assurer leur insertion professionnelle, répondre aux besoins socioéconomiques, et anticiper le monde et les métiers de demain? Comment mobiliser la formation tout au long de la vie pour corriger les inégalités sociales initiales et favoriser les évolutions professionnelles?

3. L'ouverture de l'enseignement supérieur français sur le monde

A l'heure de la mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, préserver la place de la France en termes d'attractivité étudiante et de mobilité internationale, est un défi pour le rayonnement culturel et économique de notre pays. Comment améliorer la lisibilité de notre enseignement supérieur, son attractivité pour les étudiants internationaux, non seulement grâce à la notoriété des quelques grandes universités et écoles, mais aussi pour l'ensemble de notre système et de son organisation? Comment s'appuyer sur la coopération scientifique pour favoriser cette attractivité? Au-delà de sa place dans la stratégie de l'Union Européenne, notamment à travers le processus de Bologne, comment inscrire notre enseignement supérieur dans le paysage international?

4. L'inscription dans les territoires

Alors que, avec la Loi de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, notre enseignement supérieur s'inscrit résolument dans une politique territoriale et s'appuie sur l'autonomie des établissements. La cohérence des politiques et des niveaux stratégiques devient donc cruciale. Comment articuler les politiques nationales avec les stratégies des opérateurs et des acteurs? Comment concilier les différents niveaux d'action stratégique, internationale, européenne, nationale, territoriale, de site et d'établissement? Comment favoriser la convergence des dispositifs de soutien aux opérateurs quelles que soient les institutions de tutelle ou les acteurs territoriaux?

5. La coordination des acteurs de l'enseignement supérieur

Répondre à ces enjeux d'organiser, de structurer le travail de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de coordonner leurs actions, de préciser les moyens et les modalités qui permettront d'atteindre les objectifs collectifs de la Nation en matière d'enseignement supérieur et de formation tout au long de la vie. L'article 4 de la Loi de juillet 2013 prévoit le principe d'une tutelle conjointe du MESR sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Au-delà des pratiques à instaurer pour que ce ministère puisse jouer pleinement son rôle de coordination, comment faire évoluer notre système d'enseignement supérieur pour assurer son unité dans la diversité, sa lisibilité et sa visibilité au niveau national et international?

6. Les moyens de l'enseignement supérieur

Si l'enseignement supérieur est depuis plusieurs années déjà l'une des priorités de la nation dans un contexte budgétaire délicat, il reste pertinent de s'interroger sur l'adéquation des grands choix budgétaires avec les priorités retenues dans ce domaine. Quels moyens humains et financiers consacrer à cet enjeu national? Quelles pourraient être à cet égard les évolutions des modes de financement de l'enseignement supérieur? Quelles perspectives à 5 et 10 ans? Comment développer les contributions extérieures et les recettes propres des universités?

.../...

Les travaux du Comité StraNES s'appuieront sur des auditions d'experts et de personnalités représentant la diversité des acteurs concernés par les enjeux de l'enseignement supérieur de notre pays. Les contributions collectées dans le cadre des Assises constituent un matériau d'une extrême richesse dont vous pourrez extraire les éléments liés à la StraNES. Vous fondez vos propositions d'évolution sur une analyse synthétique des forces et faiblesses de notre système d'enseignement supérieur, dont l'état des lieux sera réalisé par le MESR. Vous travaillerez en articulation avec le comité SupEmploi et associerez le Commissariat Général à la Stratégie et la Prospective. Vous pourrez organiser des séminaires ou temps forts dans votre réflexion et la démarche de consultation. La DGESIP sera l'administration de référence pour la préparation et la mise en place de la StraNES. Vous veillerez à ce qu'elle soit régulièrement associée à l'ensemble de vos travaux. Elle procurera le soutien logistique nécessaire à votre mission.

J'attacherai du prix à ce que vos travaux soient menés en articulation étroite avec ceux conduits par le Conseil stratégique de la recherche, installé par le Premier ministre le 19 décembre 2013, et puissent se placer dans une perspective d'évolution internationale des systèmes d'enseignement supérieur.

Les travaux que vous conduirez déboucheront sur l'écriture d'un rapport synthétisant les analyses et les propositions du comité StraNES. Sur la base du rapport que vous remettrez en juin 2014, le MESR soumettra à la concertation de l'ensemble de la communauté, des partenaires, institutions, ministères concernés et collectivités, une vision et des propositions pour la StraNES. Avant d'être arrêtées définitivement, elles seront transmises aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Je souhaite pleine réussite à votre mission et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma meilleure considération.



Geneviève FIORASO